

RÉGLEMENTATION

Augmentation du prix de la SCPI LF Les Grands Palais

02 janvier 2024

[Accueil](#) • [Actualités](#) • [Augmentation du prix de la SCPI LF Les Grands Palais](#)

Nous vous informons que la Société de gestion a décidé de faire évoluer les conditions de souscription de la SCPI LF LES GRANDS PALAIS.

A compter du 31 décembre 2023, le prix de souscription de la SCPI LF Les Grands Palais augmente de 3,8 % et est composé de la manière suivante :
Valeur nominale : 700 €



89,20 € HT, soit 107,04 € TTC correspondant à la commission de souscription, prélevée sur la prime d'émission : (8% HT, soit 9,6% TTC au taux de TVA en vigueur)

- Valeur de retrait : 1025,80 €

Pour tout complément d'information, nous vous invitons à vous rapprocher de votre interlocuteur habituel.



Risques associés : risque de perte en capital, de liquidité, de concentration géographique. Les parts de SCPI sont des supports de placement à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification de patrimoine. L'horizon de placement recommandé est de 20 ans.

La note d'information ayant reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers, SCPI n°19-30 en date du 29 novembre 2019 et ses actualisations sont disponibles sur le site internet www.la-francaise.com.

La société de gestion de portefeuille La Française Real Estate Managers a reçu l'agrément AMF N° GP-07000038 du 26 juin 2007 et l'agrément AIFM au titre de la directive 2011/61/UE, du 24/06/2014 (www.amf-france.org)



RETOUR